

11-PET-011
FSF



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **3 MAI 2011**

Scanné le _____

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

PRIMES D'ANCIENNETÉ COMMISSION DE RÉEXAMEN DES FONCTIONS

**LE CONSEIL D'ÉTAT DOIT RESPECTER LA LOI
ET SES ENGAGEMENTS!**

PÉTITION À L'ATTENTION DU GRAND CONSEIL

PRIMES D'ANCIENNETÉ

Depuis l'entrée en vigueur de la LPers (2003), le Conseil d'Etat a suspendu arbitrairement l'application de la norme légale instituant les gratifications d'ancienneté:

Article 52 al.1 RLPers: *Après dix ans d'activité, une gratification d'ancienneté de service est versée tous les cinq ans.*

Les signataires exigent du Conseil d'Etat la mise en œuvre immédiate de cet article ainsi qu'il s'y était engagé lors des négociations Lpers.

COMMISSION DE RÉEXAMEN DES FONCTIONS

Voilà plus de deux ans que le Conseil d'Etat a promis la réévaluation des fonctions administratives. Pendant ce temps, plus de 3500 collaboratrices/teurs stagnent dans une fonction sous-payée et mal reconnue.

Le refus abusif de Pascal Broulis de mettre en place la commission chargée de la réévaluation des fonctions en 2011 aggrave cette situation.

Les signataires exigent la création immédiate de la Commission de réévaluation des fonctions, comme l'y oblige le décret de novembre 2008, permettant notamment un réexamen sérieux des fonctions administratives.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

*Pétition à envoyer, même incomplète, jusqu'au 22 avril 2011, à la FSF-Vaud, Ch.
des Allinges 2, 1006 Lausanne*